

Objet :

Collecte de la Taxe d'Apprentissage

Nîmes, le 21 février 2022

Madame, Monsieur, Très cher partenaire,

J'espère que notre courrier vous trouvera, ainsi que vos proches, en bonne forme mais également que votre structure arrive à garder le cap malgré le contexte actuel. Quant à nous, nous continuons à former les acteurs de demain dans les meilleures conditions possibles grâce à votre énorme soutien.

Vous nous avez déjà aidé dans le cadre de précédentes collectes de la taxe d'apprentissage. Nous sommes, cette année, encore habilités à percevoir cette taxe qui est exceptionnelle pour nos jeunes car elle permet des achats de matériels.

Cette année, nous avons encore financé :

- L'aménagement de salles de classe : Ordinateurs, Mallettes d'iPads,
- Végétalisation de l'espace avec des murs végétaux,
- Mise à disposition de casiers métalliques et individuels pour les élèves ...

La taxe d'apprentissage représente 0,68% de la masse salariale :

- la première, représentant 59% qui est réservée au financement de l'apprentissage versée à l'URSSAF;
- la deuxième, de 9%, finance directement les formations technologiques et donc notre établissement.
Désormais, ces 9% se versent à notre Institution sans passer par un organisme collecteur.

Nous avons encore besoin de votre précieux soutien, c'est un véritable levier de réussite pour nos jeunes.

Afin de verser votre taxe à notre Institution, avant le 1^{er} juin 2022, vous avez 3 possibilités :

- Par chèque
- Par virement bancaire
- Par carte bancaire sur le site Excellence Pro

} Voir coordonnées ci-jointes

Numéro UAI :
0300083 C

Nous vous remercions par avance pour votre geste et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Pour tous les élèves
et la Communauté Éducative,

S.AUPHAN
Chef d'établissement Coordinatrice
De l'Institution Saint Stanislas

COMMENT VERSER VOTRE TAXE APPRENTISSAGE ?

Nous vous remercions pour la redirection de votre taxe vers notre Institution.
 Dès réception, nous vous transmettrons le reçu libératoire qui vous permettra de justifier votre versement.

Vous pouvez verser votre taxe d'apprentissage par :

- **Chèque, accompagné du coupon ci-dessous,**

Ou

Adresse Postale :
 Institution Saint Stanislas
 16 rue des Chassaintes 30900 NÎMES
 Ordre du chèque : OGEC St Stanislas

- **Virement, le coupon doit alors être adressé par mail à l'adresse suivante : gestionsaintstanislas@gmail.com**

Ou

Par virement bancaire à l'OGEC St Stanislas :
 Banque SMC
 IBAN :
 FR76 3007 7048 3621 3280 0020 056
 BIC : SMCTFR2A

- **C.B., sur le site Excellence Pro, Page Institution Saint Stanislas Nîmes, le reçu sera automatiquement généré. <https://taxe.excellence-pro.fr/schools/lycee-saint-stanislas-nimes>**

COUPON ci-dessous à nous adresser :

◆ **ENTREPRISE :**

Nom du dirigeant :

Adresse :

.....

SIRET :

Tél. : et Mail :

◆ **PERSONNE EN CHARGE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :**

NOM : Prénom :

Fonction :

Tél. : et Mail :

◆ **VERSEMENT :**

Montant : En date du :

Moyen de paiement :